

Réunion du 10 décembre 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 79
Nombre de votants : 86

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Bruno CIOSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Geneviève GUICHEMERRE, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Jeanne LAMAZERE, Céline LEMBEZAT, Marie-Hélène MAREST, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALERE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Mathias DUCAMIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Michel JESER (pouvoir à M. Jean-Jacques TEIXEIRA), Didier REY (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Véronique REMY (pouvoir à Mme Valérie PEYROUS), Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON (pouvoir à M. Bruno CIOSE), Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Louis-Philippe DUPOUY (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBE), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Maïthé MIRASSOU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 8 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR (UPPA) POUR 2019-2022

Rapporteur : M. Jean-Pierre DUBREUIL

La communauté de communes de Lacq-Orthez apporte depuis 2008 son soutien aux projets de recherche et aux actions de valorisation et de transfert de technologie en lien avec le développement du bassin de Lacq au travers d'une convention avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

La convention de partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour s'achevant le 31 décembre 2018, il vous est proposé de renouveler et conforter notre action pour la période 2019-2022.

Cette nouvelle convention s'inscrit dans un contexte de reconnaissance de la recherche menée par l'UPPA, avec l'obtention du label d'excellence I-Site (Initiatives - Sciences - Innovation - Territoires - Économie) obtenu en mars 2017 pour son projet E2S : Solutions pour l'Énergie et l'Environnement, et de densité du partenariat de l'UPPA avec le monde socio-économique et culturel.

L'enveloppe budgétaire globale pour les quatre ans est proposée à hauteur de **318 000 €** et est répartie comme suit :

- soutien aux projets de recherche dont les thématiques seront en cohérence avec le projet E2S et liées :
 - à la chimie fine,
 - aux matériaux,
 - à l'environnement,
 - à l'énergie,
 - au développement et à l'aménagement du territoire : foncier, risques technologiques, développement économique, renouvellement urbain, identités, tourisme, patrimoine, etc.

Ce soutien qui se traduit par le financement d'allocations de thèses pour la période 2019-2022 s'élèvera à **180 000 €** ;

- soutien à la valorisation de la recherche :

Ce soutien se traduit par l'attribution d'allocations pour des post-doctorants sur des travaux de recherche adossés à un projet ayant un impact sur le développement du bassin de Lacq. Le montant alloué aux allocations post-doctorants sera de **138 000 €** pour la période 2019-2022

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** le renouvellement de la convention avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour selon les termes de la convention annexée à la présente délibération,
- **d'autoriser** son Président à signer ladite convention,
- **de procéder** à l'inscription au budget 2019 d'un crédit de **116 000 €** correspondant à l'exécution des actions prévues dans le cadre de la convention avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour pour l'année 2019,
- **de donner** délégation à son Bureau pour retenir les projets à financer selon les modalités prévues dans la convention entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,
- **d'approuver** la réservation d'une enveloppe budgétaire globale de **318 000 €** pour la période 2019-2022 pour le financement de l'ensemble de ces allocations et soutien aux projets en lien avec le développement économique de notre territoire.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,


Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/12/2018